Sucre : le Burundi va demander à l'EAC une autorisation d'importation

@rib News, 17/11/2011 â€“ Source XinhuaLe gouvernement burundais envisage de demander Ã la CommunautÃ© de l'Afrique de l'Est (EAC) l'autorisation d'importer du sucre complÃ©mentaire Ã celui qui est produit localement pour faire face Ã la demande sans cesse croissante, a dÃ©clarÃ© mercredi la ministre burundais du Commerce, Victoire Ndikumana, Ã l'AssemblÃ©e Nationale en rÃ©pondant aux questions orales des dÃ©putÃ©s sur la raretÃ© de cette denrÃ©e.Â«Â Nous somm train d'analyser les possibilitÃ©s de demander au niveau de la CommunautÃ© Est Africaine une autorisation pour importer du sucre complÃ©mentaire pour pouvoir bÃ©nÃ©ficier d'un tarif rÃ©duit, Ã©tant donnÃ© que si l'on en importe sans autorisatio l'importateur paierait 100% au titre des droits de douane, ce qui rendrait le prix du sucre plus Ã©levÃ©. Les Ã©tudes sont en cours pour nous fixer les quantitÃ©s Ã importerÂ Â», a expliquÃ© aux dÃ©putÃ©s M. Ndikumana.
Le sucre est devenu au Burundi depuis un bon bout de temps une denrÃ©e d'une raretÃ© extrÃªme alors qu'au niveau de la SociÃ©tÃ© SucriÃ¨re du Mosso, l'on ne cesse de dire que la production a Ã©tÃ© normale au cours de cette campagne.Il se pose un problÃ¨me de distribution et de spÃ©culation de cette denrÃ©e si bien qu'1 kg de sucre qui est officiellement de 1.500 Fbu (un peu plus d'un dollar) s'achÃ¨te aujourd'hui jusqu'Ã 2.500 Fbu (plus de 1,5 dollars).Le Burundi est membre de l'EAC depuis 2007 et reste soumis au protocole de l'union douaniÃ¨re auquel il a adhÃ©rÃ© en 2009.